

Bonjour,

Nous allons durcir le mouvement comme je vous le décris plus bas.

13^{ème} jour de grève avec forte couverture médiatique, je passe à France 3 ce soir. Vous pouvez avoir le sentiment de faire une grève sparadrap ou à la japonaise, mais dans notre profession la capacité de nuisance est faible. D'un autre côté, c'est ce qui fait que nos grèves sont populaires. Nous sommes partis sur un conflit long (peut-être en mois), il est clair pour nous que le gouvernement avait décidé de ne rien donner pour les médecins hospitaliers et cela quelles que soient les questions posées, RTT, retraite, CET, temps de travail, effectifs... Cela fait quelques années que sur l'ensemble de ces dossiers, nous avons compris la méthode. Un effet, d'annonce pour dire qu'il y a eu concertation et boum, un texte contre nos intérêts tombe, cela c'est passé comme cela pour les statuts.

Malheureusement l'effet d'annonce sur l'argent soi-disant existant pour les CET est du même ordre :

- La somme de 300 millions tirés sur le Fonds pour l'emploi hospitalier correspond à des crédits qui ne sont pas normalement prévus pour payer les heures supplémentaires et les CET. Il s'agit de la technique des vases communicants, si cet argent est utilisé pour cela, il manquera ailleurs.
- Le provisionnement pour les CET (chiffré par la Ministre) à environ 300 millions d'euros n'existe pas dans les caisses des hôpitaux. Peut-être qu'une réserve existe à la Caisse des dépôts – la « banque » de l'Etat – mais pour l'instant rien n'est sûr.
- Ces chiffres qui apparaissent comme par enchantement le jour de la grève sont très loin des besoins réels.

Il est impératif de continuer à se mobiliser pour la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, la revalorisation de la PDS hospitalière, la reconnaissance de nos temps de travail... Nos collègues anesthésistes et réanimateurs commencent à embrayer le mouvement.

La première étape du durcissement que nous avons décidé en CA de l'AMUF hier soir, passe par la mise en oeuvre correcte des assignations selon les modalités légales exigibles. Pour cela, je vous joins une lettre que chacun d'entre vous doit adresser à son directeur. En effet, nous avons constaté que les assignations se font n'importe comment ce qui permet de dire au ministère qu'il y a 7,5 % de gréviste. Le principe de l'assignation est simple, celui qui n'est pas gréviste travaille en lieu et place du gréviste et cela dans les limites légales du temps de travail (repos de sécurité...).

D'autres modalités de durcissement sont à l'étude pour la suite. Il est important de comprendre que c'est l'impact médiatique de notre grève qui servira de bras de levier pour obtenir des négociations. Lundi est prévu un simulacre de concertation au ministère dans lequel les grévistes qui représentent 20 à 30 % des praticiens ne sont pas invités, nous en avons bien entendu d'ores et déjà tiré les conséquences.

Je vous joins l'état de la grève actuellement en Auvergne, je corrigerai l'évolution en fonction de vos renseignements :

03 : Allier

- Montluçon : 80 %.
- Moulins : presque 100 %
- Vichy : 100 %

63 : Puy de Dôme

- Clermont Ferrand SAMU 63 : 80 %
- Clermont Ferrand Urgences adultes : 80 %
- Thiers : 100 %
- Issoire : 100 %
- Riom : en grève
- Ambert : 100 %

15 : Cantal

- Aurillac : 90 %
- Mauriac : idem
- Saint Flour : 100 %

43 : Haute Loire

- Le Puy : 100 %
- Brioude : 100 %

Courage à tous.

didier storme